



DEMANDE D'ADMISSION À L'INTERNAT D'EXCELLENCE DU LYCÉE POLYVALENT E.LAMA – S.PREVOT Année scolaire 2024 – 2025

Pièces à joindre obligatoirement au dossier :

- 1 photo de l'élève →
- Photocopie des bulletins trimestriels de l'année scolaire précédente
- Photocopie de la pièce d'identité du correspondant local + justificatif de domicile
- Attestation de sécurité sociale à jour + copie de la carte vitale
- Règlement intérieur de l'internat signé par l'élève et ses responsables légaux
- Attestation d'assurance scolaire 24/24 pour les internes non scolarisés au lycée Lama Prévôt

PHOTO
DE
L'ELEVE

L'ELEVE Fille Garçon en classe de N° de chambre

NOM, Prénom de l'élève : Né(e) le :

N° de portable de l'élève : Mail de l'élève :

Classe suivie en 2022 – 2023 : Etablissement :

Classe suivie en 2023 – 2024 : Etablissement :

RESPONSABLES LEGAUX :

MERE

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. Domicile : Tél. Mobile : Mail :

PERE

Nom : Prénom :

Adresse :

Tél. Domicile : Tél. Mobile : Mail :

CORRESPONDANT LOCAL (Île de Cayenne) :

Nom : Prénom :

Adresse :

Lien avec l'élève interne : Profession :

Tél. Domicile : Tél. Mobile : Mail :



STAT D'ENGAGEMENTS ENTRE LES DIFFERENTES PARTIES

1) L'élève : s'engage à :

- ÊTRE PRESENT : Aucune absence abusive ne sera tolérée.
- TRAVAILLER : Rester sérieux et concentré en classe et pendant les heures d'études.
- RESPECTER les élèves, les adultes et les règles de fonctionnement de l'établissement et le règlement intérieur de l'internat.

2) Le responsable légal : s'engage à :

- Suivre la scolarité de son enfant en gardant un contact régulier avec l'établissement et/ou le correspondant local et se déplacer au lycée si la situation l'impose. Veiller à ce que l'enfant tienne ses engagements envers sa scolarité.
- Amener l'enfant aux heures prévues dans les règlements des établissements d'accueil.
- Assurer que le correspondant local s'engage sur l'année scolaire à prendre en charge l'enfant si la situation l'impose, notamment la nuit en cas d'urgence (éviction, situation médicale, jour férié, fermeture de l'internat...).

3) Le correspondant : s'engage à :

- Répondre rapidement aux sollicitations de l'établissement en cas de difficulté significative qui impose la prise en charge de l'enfant.
- Prendre en charge à son domicile l'enfant le week-end et chaque fois que nécessaire, notamment la nuit en cas d'urgence (jours fériés, maladie, fermeture de l'internat, etc.).

4) L'établissement d'accueil s'engage à :

- Proposer chaque jour des études encadrées.
- Assurer le suivi de l'élève et l'information au correspondant local et à la famille.
- Proposer un environnement scolaire, culturel, sportif... à tous les internes.

Ce contrat d'engagement vaut pour toute l'année scolaire 202...../ 202.....

Fait à Le

Le chef d'établissement

Le responsable légal

Le correspondant

L'élève

PRISE EN CHARGE

Je soussigné(e) autorise mon enfant à sortir le mercredi après-midi de 13h30 à 17h00. Cette autorisation est valable durant l'année scolaire.
J'ai bien compris que dans ce cas, mon enfant sera sous mon entière responsabilité.

OUI – Signature précédée de la mention « Lu et approuvé » :

NON – ne pas signer cette partie

J'autorise Mme/M....., désigné(e) comme correspondant local à signer des documents ou autorisations scolaires en mon nom.

OUI – Signature précédée de la mention « Bon pour accord » :

NON – ne pas signer cette partie

Toute demande exceptionnelle de sortie en semaine doit être adressée à la Proviseure par écrit au plus tard 48h avant la journée pour laquelle l'absence est programmée.

Adresse électronique de la vie scolaire : viescolaire.lamaprevot@ac-guyane.fr

Votre enfant ne sera plus sous la responsabilité du lycée Lama-Prévot le temps de sa sortie.

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je soussigné (e) responsable légal de l'enfant reconnais avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'internat et accepte les conditions de fonctionnement de ce dernier.

Fait à Le

Signatures :

PERE

MERE

LE CORRESPONDANT

Les élèves scolarisés dans un autre établissement et souhaitant être hébergés à l'internat du lycée Lama-Prévot devront, au moment de l'inscription dans leur établissement, faire viser cette page par le chef d'établissement de leur établissement d'accueil :

Je soussigné (e) : Proviseure du lycée : autorise l'élève scolarisé en classe de à solliciter une admission à l'internat du Lycée Lama Prévot et accepte que les factures d'internat de cet élève me soient directement adressées.

Fait à Le

Signature

Partie réservée uniquement

aux élèves inscrits dans une classe d'enseignement professionnel

2nde PRO

1^{ère} PRO

T^e PRO

CAP

Les élèves inscrits dans une classe d'enseignement professionnel doivent effectuer plusieurs **Périodes de Formation en Milieu Professionnel (PFMP)**.

En qualité d'élève interne, il conviendra de privilégier des lieux de PFMP à proximité du lycée LAMA-PREVOT ou facilement accessible par les transports.

Votre enfant pourra ainsi s'y rendre à pied, en transport collectif ou selon une organisation définie par vos soins.

Je soussigné(e) **autorise** mon enfant en classe de à sortir de l'établissement en dehors du temps scolaire selon l'emploi du temps et le mercredi après-midi afin d'effectuer des **recherches de lieux de PFMP**, sous réserve de l'accord préalable de la Direction de l'établissement.

Signature des responsables légaux :